

	Compte-rendu succinct	<u>Le Président</u> : M. Gérome FASSET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	<u>Le Secrétaire de Séance</u> : M. Michel BENESSIANO
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 6 octobre 2016</i>	

Personnes excusées/absentes :

EVANS : M. Hervé BOUVERESSE – Donne POUVOIR à M. Jean-Luc HUDRY ;
 FRAISANS : M. Christian GIROD – Donne POUVOIR à M. Sébastien HENGY ;
 FRAISANS : Mme Martine VERMOT-DESROCHES (EXCUSEE) – Donne POUVOIR à Mme
 Christine MAUFFREY ;
 ORCHAMPS : M. Denis JEUNET – Donne POUVOIR à M. Christian RICHARD ;
 PLUMONT : M. Michel GREMAUX – Suppléé par Mme FERNOUX COUTENET Nicole ;
 VITREUX : M. Alain GOMOT (EXCUSE) – Suppléé par M. Marc GENTY.

Le Conseil Communautaire s'est réuni le JEUDI 6 OCTOBRE 2016 à 20h30 à la salle des fêtes à SERMANGE sous la présidence de M. Gérome FASSET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD. La séance a débuté à 20h38 et a été levée à 00h30.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour et au rapport préparatoire, envoyés à tous les délégués communautaires.

Le Président fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

Il remercie la commune de SERMANGE d'accueillir le Conseil Communautaire.

Présentation de LA CROIX ROUGE FRANCAISE par M. VIENNET.

6. BATIMENTS – SERVICE TECHNIQUE

b. Local/Garage de la médiathèque à Gendrey : signature de conventions

Le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Depuis plusieurs années, La Croix Rouge Française a des problèmes de locaux. Elle a sollicité Jura Nord pour la mise à disposition de locaux sur le territoire.

JURA NORD a proposé à La Croix Rouge Française la mise à disposition de la caserne des pompiers d'Orchamps après leur départ dans leurs nouveaux locaux ; proposition que La Croix Rouge Française a accepté.

Toutefois, dans l'attente que la nouvelle caserne des pompiers soit construite, JURA NORD a proposé de mettre à disposition à La Croix Rouge Française le garage jouxtant la Médiathèque à Gendrey (7 rue Richebourg) afin de pouvoir stocker leur matériel d'hébergement et d'accueil d'urgences ainsi que le matériel « Coup de main – Coup de cœur ».

Cette proposition va permettre d'avoir dans un même lieu tout le matériel afin de simplifier leur fonctionnement.

En contrepartie de cette mise à disposition de locaux, La Croix Rouge Française organisera des actions à mettre en place sur le territoire et proposera une assistance en cas de catastrophe.

Madame Jessica RAMEL (ORCHAMPS) souligne que lors du dernier Conseil, il a été évoqué du CERDT ?

Monsieur le Président répond que le CERDT est inscrit dans le DOB 2017 du Département.

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) indique que les locaux de la caserne sont la propriété de Jura Nord. Le SIVOM a acheté, à l'époque, les locaux.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte les termes de la convention de mise à disposition de locaux ;**
- **accepte les termes de la convention relative aux missions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés, notamment dans le cadre des PCS ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tout acte afférent à ce dossier et notamment lesdites conventions.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

1. AFFAIRES GENERALES

a. Approbation du procès-verbal du 6 juillet 2016 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **nomme Monsieur Michel BENESSIANO comme secrétaire de séance ;**
- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 6 juillet 2016.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

b. Etat des décisions prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

c. Etude reprise de la compétence « eau » et « assainissement »

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il indique que la phase 1 du marché est terminée (recensement des données) et que la phase 2 a commencé. Il faudra un niveau de service à atteindre qui va être soumis à chaque commune concernée. La fin de cette phase va être fin d'année 2016. La phase 3 concerne la future organisation et les réflexions des phases précédentes.

L'idée est que Jura Nord reprenne la compétence « assainissement » en 2018 et la compétence « eau » en 2019 ou 2020.

Au niveau de la gestion, soit régie ou DSP ou SEMOP ou Marché de prestations de services.

Monsieur Eric MONTIGNON ; Vice-président, propose plutôt de reprendre la compétence « assainissement » en 2018 avec un fonctionnement en régie et un contrat de prestations de service.

Monsieur Ludovic DUVERNOIS (TAXENNE) demande s'il y aura une double gestion car certaines communes adhèrent à un syndicat qui n'est pas dissous ?

Monsieur Michel GANET (PAGNEY) indique être très inquiet pour son employé communal car il fait des heures pour l'assainissement et demande si Jura Nord pourra participer financièrement ?

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, répond que plusieurs solutions seront possibles (par exemple, l'employé communal pourra toujours effectuer des tâches pour l'assainissement et facturation à Jura Nord). Au niveau du mode de gestion, Jura Nord partirait sur de la régie.

Monsieur le Président précise qu'en 2018, Jura Nord prendrait la compétence « assainissement » et qu'en 2020, la compétence « eau ».

Monsieur Philippe GIMBERT (LA BARRE) précise qu'il est ok à condition que le mode de gestion soit en régie.

Monsieur Christophe FERRAND, Vice-président, demande s'il n'est pas judicieux de voir tout de même les autres modes de gestion (SEMOP, DSP,...).

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, précise que si on opte pour une DSP, on s'engage pour plusieurs années alors que si l'on part sur la régie, on peut ensuite partir sur une DSP.

Monsieur Gilbert LAVRY (SALIGNEY) demande comment cela va se passer pour une commune qui n'a pas de taxe d'assainissement ?

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, répond qu'il y aura un lissage.

Monsieur Ludovic DUVERNOIS (TAXENNE) demande si toutes les communes auront leur réseau aux normes ?

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, répond que l'objectif est que toutes les communes aient la même qualité d'eau, assainissement, service avec un même prix.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) demande si les communes ont été destinataires du rapport ?

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, répond que seules les communes concernées ont reçu le rapport.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

d. Modification des statuts et recomposition du Conseil Communautaire

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur le Président précise qu'un mail a été envoyé à toutes les communes concernant la recomposition du Conseil Communautaire et remercie les communes de délibérer avant le 15/12/2016.

Monsieur le Président indique que les statuts de Jura Nord doivent être révisés du fait de l'extension de périmètre et des différentes compétences à reprendre.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

2. FINANCES

a. Décision modificative n° 2 – BP 2016

Monsieur Gérôme FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte cette décision modificative n° 2 au budget primitif de l'exercice 2016 comme ci-après.

Section FONCTIONNEMENT									
N° Chapitre	N° Compte	Libellé du compte	Opération	Services	site	Dépenses	Recettes	Commentaires	
014	73928	Autres		GEN		1 838,52 €	- €	Régularisation AC 2014+2015 définitifs	
73	7328	Autres reversements de fiscalité		GEN			407 388,12 €	Régularisation AC 2014+2015 définitifs	
73	7321	Attribution de compensation		GEN			- 4 016,00 €	Régularisation AC définitifs 2016	
73	7325	Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales		GEN			- 20 792,00 €	suite délibération répartition FPIC	
011	62875	Aux communes membres du GFP		SCO	PRIMFRAIS	38 000,00 €	- €	remboursement frais des SIVOS	
011	615221	Entretien et réparations bâtiments publics		SCO		25 000,00 €	- €	sécurisation et entretiens Bâtiments scolaires	
011	615221	Entretien et réparations bâtiments publics		BAT		22 000,00 €	- €	sécurisation et entretiens ALSH	
011	6068	Autres matières et fournitures		BAT	OUG/PAG/VI	3 000,00 €	- €	fournitures sécurisation ALSH	
011	6068	Autres matières et fournitures		EJE	GENDREY	500,00 €	- €	transfert compte à compte	
011	60632	Fournitures de petit équipement		EJE	GENDREY	- 100,00 €	- €	transfert compte à compte	
011	60623	Alimentation		EJE	GENDREY	- 500,00 €	- €	transfert compte à compte	
011	6281	Concours divers (cotisations...)		SCO	SCOORCH	920,00 €		adhésion au SIDEK classe numérique	
011	6135	Locations mobilières		SCO	SCOORCH	240,00 €		location SIDEK classe numérique	
023	023	Virement à la section d'investissement				291 681,60 €	- €		
TOTAL FONCTIONNEMENT						382 580,12 €	382 580,12 €		

Section INVESTISSEMENT									
N° Chapitre	N° Compte	Libellé du compte	Opération	Services	site	Dépenses	Recettes	Commentaires	
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		EJE	GENDREY	100,00 €		transfert compte à compte	
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		SCO	SCOORCH	4 000,00 €		classe numérique	
13	1311	Etat et établissements nationaux		SCO	SCOORCH		4 000,00 €	classe numérique	
204	204132	Dépensements - Bâtiments et installations		TOU		12 000,00 €		coût supplémentaire Véloroute	
21	21312	Bâtiments scolaires		SCO	SCOORCH	70 000,00 €		chauffage école d'Orchamps	
21	21312	Bâtiments scolaires		SCO		209 581,60 €		renouvellement équipements scolaires	
021	021	Virement de la section de fonctionnement					291 681,60 €		
TOTAL INVESTISSEMENT						295 681,60 €	295 681,60 €		

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

b. Admissions non-valeur

Monsieur Gérôme FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Président précise qu'il va falloir agir par rapport à ces impayés.

L'idée est de créer un petit Comité afin de rencontrer les personnes qui ont des problèmes sociaux afin d'échanger avec eux tout en restant dans le cadre de la loi. Les services de Jura Nord ont pris contact avec le Département. Le Président précise qu'il faut aussi montrer que Jura Nord est au courant des impayés.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, admet les créances éteintes ci-dessus pour un montant de deux mille sept cent soixante-six euros et soixante-huit centimes (2 766,68 €).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

c. Autorisation d'encaissement des chèques de remboursement divers

Monsieur Gérôme FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à encaisser tous les chèques tels que décrits ci-dessus pendant toute la durée de son mandat.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

3. RESSOURCES HUMAINES

a. Contrat d'apprentissage

Monsieur Gérôme FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte le recours au contrat d'apprentissage ;**
- **accepte de conclure, dès la rentrée scolaire avec le CFA, le contrat d'apprentissage à compter du 1^{er} novembre 2016 conformément au tableau suivant :**

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Enfance Jeunesse	1	BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport – Option Activités Physiques pour Tous)	La formation se déroule en alternance avec 17 semaines au centre de formation et 30 semaines en milieu professionnel

- **dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;**

- autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation de l'Apprenti.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

b. DEJEPS

Monsieur Gérôme FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte le recours au contrat en alternance d'un an en CIF ;
- accepte de conclure à compter du 1^{er} janvier 2017 le contrat en alternance conformément aux éléments ci-dessus ;
- autorise le Président à engager les démarches nécessaires à ce dossier ;
- autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier,
- se prononce favorablement sur la prise en charge de la CCJN des 340 heures supplémentaires ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

c. Création d'un poste de chargé de communication dans le cadre du dispositif emploi avenir

Monsieur Gérôme FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de créer 1 poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :
 - Contenu du poste : 1 poste d'emploi d'avenir en tant que chargé de communication,
 - Durée des contrats : 12 mois, renouvelable 2 fois (jusqu'à 36 mois),
 - Durée hebdomadaire de travail : 35h,
 - Rémunération : SMIC.
- autorise Monsieur le Président à signer la convention avec l'employeur, le salarié et l'Etat ou le Département ;
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée ;
- autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

d. Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non-complet (16,97h) à compter du 1^{er} janvier 2017

e. Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet (35h) à compter du 1^{er} janvier 2017

Monsieur Gérôme FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) indique qu'un bilan social doit être fait et demande où en est ce

bilan social ?

Madame Nathalie DA COSTA, Responsable finances et RH, précise que le bilan social est en cours d'élaboration et doit être fait tous les deux ans.

Monsieur le Président indique qu'un Comité Technique a eu lieu le 06/10 matin et qu'un organigramme a été présenté. L'idée est d'avoir 6 ou 7 responsables pour la suite mais pas de DGS : un Comité de Direction a lieu les vendredis après-midis.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non-complet (16,97 heures hebdomadaire) à compter du 1^{er} janvier 2017 ;**
- **se prononce favorablement sur la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet (35 heures hebdomadaire) à compter du 1^{er} janvier 2017 ;**
- **se prononce favorablement sur la modification du tableau des effectifs ;**
- **autorise le Président à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

f. Titularisation de 3 agents : création de 3 postes

Monsieur Gérôme FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la titularisation de ces 3 agents ;**
- **se prononce favorablement sur la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet (35 heures hebdomadaire) à compter du 1^{er} janvier 2017 ;**
- **se prononce favorablement sur la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet (35 heures hebdomadaire) à compter du 1^{er} janvier 2017 ; cette création de poste annule et remplace les précédentes ;**
- **se prononce favorablement sur la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet (35 heures hebdomadaire) à compter du 1^{er} janvier 2017 ;**
- **se prononce favorablement sur la modification du tableau des effectifs ;**
- **autorise le Président à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

g. Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail d'un adjoint technique de 1^{ère} classe (de 6h62 à 3h86)

Monsieur Gérôme FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la suppression d'un emploi permanent d'agent d'entretien à temps non-complet (6h62) sur le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe ;**
- **se prononce favorablement sur la création d'un emploi permanent d'agent d'entretien à temps non-complet (3h86) sur le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe ;**
- **accepte de modifier le tableau des effectifs ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- h. Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non-complet (28h) à compter du 1^{er} janvier 2017*

Monsieur Gérôme FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide de la suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non-complet (28h) ;**
- **décide de la modification du tableau des effectifs ;**
- **autorise le Président à engager les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- i. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet (35h)*
j. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs à temps complet (35h)

Monsieur Gérôme FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide de créer un poste permanent à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs ;**
- **décide de créer un poste permanent à temps complet dans le cadre d'emploi des rédacteurs ;**
- **décide d'adopter la modification du tableau des effectifs ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

4. POLITIQUE INTERCOMMUNALE

- a. TEPCV – Approbation avenant n° 1*

Monsieur Gérôme FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

POINT REPORTE AU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT

- a. Approbation de la mise en place de la redevance incitative et de ses conditions*

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Joseph ROY (LA BRETENIERE), demande s'il va y avoir des horaires d'été et d'hiver pour la collecte des déchets ?

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) indique que M. SAUTREY remercie les élus de Jura Nord pour l'accueil qu'ils ont réservé au SICTOM car beaucoup d'échanges et d'explicatifs lors de la réunion du 2 juin dernier.

Le but est de baisser les déchets. Le taux de présentation aujourd'hui est à 50 % en gris. Ce constat a été fait depuis le puçage des bacs. La mise en place du C0.5 peut être possible mais sera fait progressivement. Le SICTOM souhaite travailler en accord avec ses adhérents.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, ajoute que redevance incitative ou pas, il faudra que Jura Nord augmente ses tarifs.

Monsieur Jean-Luc HUDRY, Vice-président, prend part à l'échange et indique que ce n'est pas parce que Jura Nord va passer à un ramassage tous les quinze jours, que les coûts vont baisser.

Monsieur Gilbert LAVRY (SALIGNEY) demande si les foyers à 2 ou à 5 auront le même bac ?

Monsieur Ludovic DUVERNOIS (TAXENNE) indique qu'il faudra faire des réunions publiques.

Monsieur le Président confirme effectivement qu'il faudra communiquer car les usagers suivent de très près ce dossier. Il propose donc que le Conseil Communautaire délibère sur la mise en place de la redevance incitative mais avec ses conditions et que celle-ci soit adaptée au territoire.

A la majorité absolue (5 CONTRE), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **refuse la proposition de la mise en place de la Redevance Incitative telle qu'elle est présentée par le SICTOM ;**
- **accepte de mettre en place une Redevance Incitative adaptée à son territoire avec les conditions suivantes :**
 - **mise en place du C0.5,**
 - **mise en place d'une campagne de communication et d'animations territoriales,**
 - **une facturation par adhérent,**
 - **développement des bacs semi-enterrés avec reconnaissance de badge,**
 - **valorisation des déchets sur le territoire du Pays Dolois.**

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 30

Contre : 5

Abstention : 0

b. Projet de territoire : validation de la stratégie et des objectifs

Monsieur Gérôme FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, valide la stratégie du projet de territoire ainsi que les objectifs stratégiques.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

6. BATIMENTS – SERVICE TECHNIQUE

a. Bâtiment de Salans : convention de mise à disposition de locaux

Monsieur Gérôme FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Un projet de micro-crèche à horaires atypiques est en cours. Dans l'attente, il est proposé de mettre à disposition le bâtiment à une association « Mille et un pincesaux » jusqu'en mars 2017.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte les termes de cette convention et autorise le Président à signer cette convention de mise à disposition de locaux avec l'association « Mille et un pinceaux ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

c. Pôle éducatif à Gendrey : approbation du programme de l'opération, de l'enveloppe financière prévisionnelle et lancement de la procédure de concours

Monsieur Gérôme FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de mission « développement », ajoute que le projet est composé 8 classes (5 primaires et 3 maternelles).

Monsieur le Président précise à la commune de Gendrey qu'elle doit délibérer sur la cessation du terrain à l'euro symbolique.

Monsieur Michel GANET (PAGNEY) demande où en est le recours ?

Monsieur le Président indique que le recours est toujours en cours : sur conseil de l'avocat, Jura Nord relance le projet.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après présentation de l'opération et après en avoir délibéré :

- **approuve le programme de l'opération ;**
- **approuve l'enveloppe financière prévisionnelle des dépenses et s'engage à inscrire au budget communautaire les sommes nécessaires à la réalisation de l'opération ;**
- **décide d'autoriser une procédure de concours de maîtrise d'œuvre qui sera lancée par le Directeur de la SOCAD ;**
- **autorise le Directeur de la SOCAD à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mission de mandataire et notamment les marchés.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

d. Requalification de l'école de musique et de danse à Orchamps : état d'avancement

e. Requalification de l'école de musique et de danse à Orchamps : signature du bail emphytéotique

Monsieur Gérôme FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur le Président informe qu'il y a un problème sur le dossier du permis construire : manque l'avis de la Commission d'Accessibilité.

Au niveau des subventions, en attente le Département + en complément TEPCV.

Il indique qu'il faudra trouver des solutions de locaux : pour l'instant, l'EMAJN aura à disposition les locaux ETAPES à Orchamps et la directrice informera si besoin d'autres locaux.

Report de la délibération car manque toujours la date de l'avis de France Domaine.

f. Ecole d'Orchamps : demandes de subventions pour le chauffage bois

Monsieur Gérôme FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Plan de financement :

Détail des coûts prévisionnels de l'action			
DEPENSES		RECETTES	
Description	Montant total (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Fourniture, installation et mise en service d'une chaufferie bois granulés avec appoint fioul du groupe scolaire intercommunal à Orchamps : • Coût prévisionnel travaux : • divers et imprévus (5 %) :	48 661 €	DETR (40 %)	19 464 €
		CD39	7 874 €
	46 344 €	Autofinancement Jura Nord	21 323 €
	2 317 €	(sur fonds propres)	

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cette opération et les modalités de financement ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès du Conseil Départemental du Jura et de l'Etat (DETR) ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Michel GANET (PAGNEY) demande si le projet du pôle éducatif à Vitreux sera après le pôle éducatif à Gendrey ?

Monsieur le Président confirme que oui.

7. COMMUNICATION – CULTURE - ASSOCIATIONS

a. Développement Très Haut Débit : clé de répartition entre les communes et l'EPCI

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Départemental du Jura, maître d'ouvrage, va élaborer les premiers marchés. Le Schéma de Développement est prévu sur 15 ans et consiste, dans un premier temps, à une montée en débit pour les communes les moins bien équipées.

Une participation de 230 € par nombre de lignes est demandée par le CD 39.

Il convient maintenant de définir la clé de répartition entre l'EPCI et les communes, pour cette montée en débit :

- 2/3 de 230 € pour les communes,
- 1/3 de 230 € pour Jura Nord.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement, pour la montée en débit, sur la clé de répartition entre Jura Nord et les communes comme suit :

- **2/3 de 230 € pour les communes,**
- **1/3 de 230 € pour Jura Nord.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

8. ECONOMIE

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, fait un point sur la reprise de compétence « développement économique ».

Monsieur le Président précise que cette compétence obligatoire va être partagée entre la Région et les Communautés de Communes ou d'Agglomération.

9. AFFAIRES SCOLAIRES

a. Adhésion SIDEC pour le SITIC Classe Numérique à Orchamps

Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE l'adhésion de la collectivité au service informatique mutualisé TICE (Technologies d'Information et de Communication pour l'Enseignement) du SIDEC ;**
- **APPROUVE les conditions financières, soit la somme de 920 €, hors champ de TVA, fixées pour l'année 2016 correspondant à 2 journées d'accompagnement ;**
- **APPROUVE la location mensuelle du dispositif d'enseignement numérique, soit la somme de 80 €, hors champ de TVA, à partir du mois qui suit sa mise en place ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents ;**
- **INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au budget pour l'année 2016.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

b. Point sur la rentrée 2016

Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

1 085 élèves. Augmentation des enfants de maternelles à Fraisans.

Fermeture d'une classe à Gendrey.

Beaucoup de problèmes de transport mais transmis au Département.

Il demande aux mairies de bien diffuser l'information quand celle-ci est urgente.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

10. QUESTIONS DIVERSES

NORD OUEST JURA

Monsieur le Président informe que les services de Jura Nord et les élus ont été à une réunion d'information de NORD OUEST JURA.

Concernant le personnel, Régine EMBAREK, Delphine BARBERET et Nathalie DA COSTA rencontrent tout le personnel afin de faire ensuite une proposition de reprise de personnel. Le personnel doit être réparti entre le Grand Dole, Jura Nord et les communes.

L'inventaire a été fait.

METHANISATION

Monsieur le Président rappelle qu'à la dernière conférence des maires, il a été expliqué qu'une convention sera signée avec TERRE COMTOISE.

Une collectivité peut maintenant rentrer dans le capital d'une entreprise.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'adhésion au capital de cette société et propose 5 % de part pour rentrer dans le capital de cette société. CA sera un retour sur investissement.

Le capital sera au maximum de 200 000 €.

Le Conseil Communautaire acte le principe d'adhérer au capital de cette société.

PROJET EOLIEN

L'enquête publique est lancée.

COLLEGE A FRAISANS

Aménagement devant le collège.

Il faut acter le lancement de l'étude. Une participation sera demandée aux communes.

Pour l'instant, l'étape est de recruter le cabinet d'études.

Le Président lève la séance à 00h30.

Michel BENESSIANO,
Vice-président
VALIDE PAR MAIL LE 03/11/2016

Le Président,
Gérôme FASSENET

